

Mandat pour la médiation de main-d'œuvre étrangère

L'employeur ci-après donne mandat à **AGROIMPULS** pour la médiation de main-d'œuvre étrangère et pour régler les formalités nécessaires.

Nom, Prénom _____

Adresse, NPA/Lieu _____ Canton _____

Téléphone _____ Fax _____ Email _____

Site Internet de l'exploitation _____

- Avez-vous annoncé l'emploi vacant à l'ORP/fait des annonces ? non oui, numéro _____
- Nombre de personnes nécessaires _____
- Début du travail souhaité _____
- Durée souhaitée de l'engagement _____
- Sexe féminin masculin égal couple aussi possible
- Citoyen/ne de la Pologne Slovaquie Tchéquie Roumanie égal
- Engagement en tant que _____

Collaboration au secteur suivant:

- champs et étable culture maraîchère culture fruitière
- viticulture encavage écurie
- alpage fromagerie jardinage
- ménage et jardin (sans travaux à l'étable et dans les champs)
- étable, dans les champs, au jardin et au ménage (Agri-Mix)

Emploi principal: _____

Exigences: _____

- Le permis de conduire VP est obligatoire Doit pouvoir conduire un tracteur

Frais et coûts pour la médiation de la main-d'œuvre

- Frais de médiation et de dossier - Agroimpuls CHF 295.00 (excl. TVA)
- Partenaires à l'étranger CHF 200.00 (excl. TVA)
- Frais cantonaux (Office cantonale de travail, service des migrations) selon canton
- Salaire minimum brut par mois (sauf les cantons: VD, GE) CHF 3'140.00

Les frais de recrutement et de dossier seront facturés à l'employeur par **AGROIMPULS**. Les émoluments cantonaux seront facturés à l'employeur, selon les cantons, soit par **AGROIMPULS**, soit par l'administration cantonale.

Ce mandat constitue un engagement ferme de la part de l'employeur. Si le mandat est révoqué **avant** l'attribution de la main-d'œuvre, **AGROIMPULS** perçoit des **frais d'annulation** de 70.00 CHF. En cas d'annulation **lors** de l'attribution, les frais d'annulation s'élèvent à 100.00 CHF. Après l'attribution les coûts globaux sont facturés. Nos partenaires à l'étranger facturent des frais de dossier de 50.00 CHF en cas d'annulation. Pour toute demande déposée trois mois avant la date de début du travail, une annulation sera sans frais seulement au cours du dernier mois si aucun candidat n'est proposé. **Sans indication contraire, le mandat reste actif jusqu'à ce qu'il soit révoqué, même si la date d'embauche souhaitée est dépassée.**

AGROIMPULS ne peut pas donner de garantie quant à un recrutement couronné de succès pour la main-d'œuvre souhaitée. Si l'employé/e ne commence pas son emploi comme prévu en Suisse, les frais liés à l'obtention d'une autorisation seront à la charge de nos intermédiaires de placement de main-d'œuvre qui opèrent à l'étranger.

L'employeur s'engage envers **AGROIMPULS** et l'employé/e agricole à respecter les conditions de contrat, les dispositions du contrat type cantonal (CTT) et du CO, ainsi que les dispositions sur les assurances sociales. La notice ci-jointe vous donne les informations les plus importantes et constitue une partie intégrante du contrat.

Le questionnaire concernant l'exploitation doit être impérativement fourni avec ce mandat de recrutement.

L'employeur se déclare d'accord avec ces conditions.

Lieu, date _____ Signature _____